

Département
AVEYRON
Arrondissement
MILLAU
Canton
RASPE ET
LEVEZOU

République Française
CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE BROQUIES

**Membres en
exercice : 15**

Séance du 30 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement
convoquée le 24 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Jean-Luc CRASSOUS*

Présents : 13

Votants: 15

Sont présents : Alain AMIDIEU, Julie BOSC, Christian BRENGUES,
Jean-Luc CRASSOUS, André GAVALDA, Sylvie GENIEYS, Bernard
MARITAN, Sammy QUERALT, Claude REYNES, Maxime REYNES,
Christian SERIN, Emeline TAURIAC, Gilbert TOULOUSE

Représentés: Jacques ANTONIN par Jean-Luc CRASSOUS, Céline
POINDRON par Alain AMIDIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christian BRENGUES

Objet: CRÉATION EMPLOIS SAISONNIERS - DE_2022_26

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26
janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Considérant qu'il est nécessaire de créer trois emplois à temps complet et un emploi à temps
non complet pour remplacer des agents en congés et faire face à des besoins liés à un
accroissement saisonnier d'activité

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

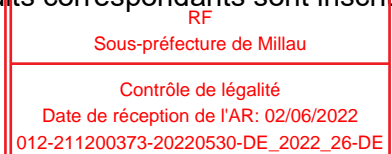
DÉCIDE

La création de trois emplois d'agents contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint
technique et d'un emploi d'agent contractuel à temps non complet dans le grade d'adjoint
administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une
période de 4 semaines pour les emplois techniques et pour l'emploi administratif sur une
amplitude allant du 7 juin au 27 août 2022 inclus.

Les agents techniques assureront des fonctions d'adjoints techniques à temps complet pour
une durée hebdomadaire de service de 35 h.

L'agent administratif assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour
une durée hebdomadaire de service de 15 h.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le maire
J-L. CRASSOUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 02 juin 2022
et publié ou notifié
le 02 juin 2022

RF
Sous-préfecture de Millau

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/06/2022
012-211200373-20220530-DE_2022_26-DE